

Discours Jean Bouquot

30^{ème} Assises

Garde des Sceaux

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Chères consœurs, chers confrères,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour notre profession de vous accueillir Madame la Ministre à l'occasion de nos 30^{ème} Assises.

J'interviens devant vous pour la première fois avec grand plaisir. Pour vous aussi Madame la Ministre, c'est une première rencontre avec la profession.

Grâce à une retransmission en direct sur le net, au-delà des confrères et consœurs présents dans cette salle, c'est l'ensemble de la profession qui pourra vous entendre.

Votre venue se fait dans un contexte doublement particulier pour nous, Commissaires aux comptes :

- celui d'une démarche résolument très volontariste du Président de la République et du Gouvernement pour relancer la croissance légitimement attendue depuis de très nombreuses années par les Français,
- celui de nombreux défis auxquels notre profession est aujourd'hui confrontée. J'y reviendrai.

Permettez-moi au préalable d'adresser mes remerciements et félicitations à toutes celles et ceux qui ont accompagné et qui vont poursuivre cet après-midi l'organisation de ces Assises.

Les débats de ce matin nous ont montré que si notre profession sait s'adapter, elle devra encore mieux anticiper les réformes économiques et sociétales qui s'accélèrent.

J'adresse mes remerciements à nos élus qui ont préparé et animé cette matinée et notamment à :

- Steve Amat, maître d'œuvre d'une enquête économique révélatrice de l'intérêt de notre présence dans le monde économique, le fameux Baromètre que nous allons désormais suivre.
- Yves Pascault, qui nous a montré son engagement au service des plus jeunes de nos consœurs et confrères, celles et ceux qui feront notre métier de demain,

- Philippe Castagnac, qui nous a fait comprendre que notre métier était synonyme d'ascenseur social et de réussite, pourvu que nous puissions continuer à être attractifs.

Je voudrais également remercier nos invités qui nous ont eux aussi confirmé que adaptation, compétence et qualité étaient la juste réponse aux défis d'un monde et d'une société qui changent.

J'ajouterais à ces remerciements les animateurs de nos ateliers techniques de cet après-midi et l'ensemble des permanents animés par François Hurel et Perrine Latour à qui nous devons toute l'organisation de cette journée.

Je rends également hommage à Isabelle Gounin-Levy qui, avec professionnalisme et bienveillance, nous pilote depuis hier matin.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance pour sa présence et ses propos à Charles-René Tandé, Président du Conseil Supérieur.

Nous démontrons jour après jour que nos métiers sont totalement complémentaires, même s'ils sont différents, et que nous sommes parfaitement unis lorsqu'il s'agit de répondre aux enjeux de l'économie et du développement de nos cabinets.

Enfin, Madame la Ministre, je profite de votre présence pour remercier Madame Christine Guéguen, Président du H3C.

A l'occasion notamment d'un véritable tour de France des Assemblées générales des compagnies régionales, Madame le Président du H3C et moi-même avons partagé des valeurs identiques pour la réussite de notre profession, et il en est une toute particulière sur laquelle nous nous retrouvons encore davantage, celle de l'excellence !

Bien entendu, je n'oublierai pas dans ces remerciements la qualité du dialogue entretenu avec le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau, Monsieur Thomas Andrieu, que nous avons eu le plaisir de recevoir début octobre lors d'un Conseil National de notre profession.

Revenons maintenant aux sujets qui nous réunissent à l'occasion de ces Assises :

- I. Tout d'abord quel concours notre profession peut- elle apporter au mouvement de retour à la croissance ?

Cette journée mais aussi celle d'hier, consacrée à nos mandats dans les petites entreprises, nous ont confortés dans l'idée qu'il n'y aura pas de retour à la croissance sans retour à la confiance.

- D'abord la confiance des entrepreneurs car ce sont eux qui créent, font la richesse de notre économie et qui génèrent de l'emploi.

Et justement, toutes les études le montrent désormais, les petites et moyennes entreprises et les ETI dont nous parlait Olivia Grégoire tout à l'heure, sont une source majeure d'emplois dans notre pays.

Si la France a indiscutablement réussi le challenge de la création d'entreprises ces dernières années, il lui reste à gagner le défi de leur développement et de leur pérennité.

Ce sont deux thèmes sur lesquels notre profession est évidemment présente et peut sans doute l'être encore davantage.

C'est ainsi, comme nous l'avons constaté dans une récente étude, que la mise en œuvre de notre procédure d'alerte donne jusqu'à trois fois plus de chances de poursuite d'activités aux entreprises qui rencontrent temporairement des difficultés.

- Ensuite le défi du développement des entreprises par leur financement. Il nécessite la mobilisation des épargnants de notre pays.

Or, il n'y a pas de financement sans transparence et sans l'assurance du respect des règles économiques. Et sur ce plan, de nouveaux repères sont en train de bouleverser toutes nos certitudes d'hier.

L'économie va vite et nous devons accompagner son mouvement.

- Enfin le défi de la transparence, un mot qui a beaucoup été utilisé ces deux derniers jours. Ce mot a été au cœur des débats de notre dernière élection présidentielle. Il a été l'objet du premier projet de loi du Gouvernement que vous avez présenté au Parlement Madame la Ministre.

Or nous sommes un métier au service de cette transparence.

Je rappelle souvent qu'hier, lorsqu'on qualifiait quelqu'un de transparent, on désignait un individu creux et sans intérêt. Aujourd'hui, être transparent traduit la respectabilité dans toute sa quintessence, et surtout transparence rime avec probité et respect des règles, sans lesquelles il n'y a ni confiance, ni retour à la croissance.

Qui plus que notre profession avec son code de déontologie, les règles et contrôles qui l'encadrent, la surveillance dont elle fait l'objet, qui peut mieux que notre profession remplir cette mission au service de la transparence des acteurs du monde économique ?

Tous ces sujets et les interventions que nous avons entendues ce matin, notamment celle d'Olivia Grégoire, montrent qu'il y a du travail d'explication, de conviction, à ne pas négliger mais aussi qu'il faut bien expliquer la confrontation entre le droit et l'économie. Ce n'est pas toujours simple, c'est à nous de le faire.

II. Venons-en maintenant aux défis que notre profession doit relever :

Je n'en retiendrai ce matin que trois :

- Le défi de la révolution du numérique,
- Le défi de la démonstration de la justesse de notre périmètre si savamment pesé au fil du développement entrepreneurial,
- Et enfin le défi de notre attractivité.

A. Le défi du numérique :

C'est évidemment un lieu commun que de dire que le numérique est partout mais ce n'est pas une banalité que d'affirmer que nous devons tous nous prémunir contre les risques qu'il peut entraîner.

Souvenons-nous qu'il y a quelques mois, l'une de nos plus grandes entreprises françaises de dimension mondiale s'est arrêtée pendant près de deux semaines, ses systèmes informatiques ayant été infectés par un virus venant d'un lointain sous-traitant.

Plus récemment, certains de nos cabinets ont eux aussi connu une cyber-attaque.

Chaque jour dans la presse, les médias, nous est relatée l'histoire de telle ou telle PME victime de ce risque numérique.

Cela nous fait tous brutalement prendre conscience de la fragilité d'une partie de notre modèle de développement, fondé sur des échanges ouverts où la nanoseconde devient l'échelle du temps.

Nous sommes clairement confrontés à un double challenge et votre collègue Secrétaire d'Etat au numérique, Monsieur Mounir Mahjoubi nous le rappelait ce matin :

- Celui d'un effort sans précédent de la profession pour que tous les professionnels puissent être sensibilisés, formés, « évangélisés » et accompagnés dans cette révolution du numérique.

Certains s'y sont déjà engagés, tant mieux, mais nous devons tous être désormais sur la même ligne de départ.

- Ensuite, c'est tout notre rôle d'acteurs de la sécurité de l'économie qui doit se développer.

Vous me pardonnerez je l'espère mon impertinence lorsque je vous demande ce matin « Quelle sécurité voulons-nous pour notre économie ? » ou plutôt « Quelle sécurité voulez-vous Madame la Ministre ? ».

En tout cas nous devons être, à l'échelle des entreprises dans lesquelles nous sommes présents, c'est-à-dire de la plus petite à la plus grande, des acteurs vigilants et engagés de la cybersécurité et des vigies de la cybercriminalité. Et ceci bien entendu en parfaite coordination avec les plus hautes autorités de l'Etat, au premier rang desquels l'ANSI.

Nous réaliserons d'autant mieux cette mission que nous avons inscrit dans nos gènes l'attention au respect de la règle du droit.

En tout cas, soyez convaincue, Madame la Ministre, que notre profession a la volonté de s'engager dans cette nouvelle bataille de la confiance qui touche tous nos concitoyens, du consommateur à l'entrepreneur.

B. Le défi de la démonstration de la justesse de notre périmètre d'activité :

Notre modèle d'audit légal des comptes est historique. Il s'est construit sur un double fondement, la protection de l'entreprise et celle de ses actionnaires.

En ce sens, nous sommes radicalement différents de la conception anglo-saxonne du métier, dont la vocation est de protéger les marchés financiers.

C'est ainsi qu'au fil du temps, la France peut s'enorgueillir d'être le pays d'Europe et du monde où l'audit légal est le moins concentré et où nos missions dépassent largement le seul cadre de la certification des comptes.

Au moment où la Commission Européenne, à travers sa récente réforme de l'audit, a cherché à enrayer une situation de quasi cartel de ce marché dans certains pays, j'ai la conviction que notre modèle, aux modes d'exercice pluriels et à la proximité reconnue, a toute sa pertinence.

Si je vous dis à quel point nous sommes attachés à notre périmètre de certification des comptes et donc à celui de nos seuils dans les petites entreprises, ce n'est pas l'expression d'un corporatisme désuet.

Ces seuils ne sont pas, à nos yeux, une surtransposition nationale ou une quelconque complexité administrative coûteuse, comme j'ai pu parfois l'entendre.

Notre intervention n'est pas une charge, elle est une garantie, et c'est pourquoi notre profession n'est pas ouverte à tous les vents, mais elle est réglementée. Si certains considèrent que les notions de périmètres sont dépassées, que le marché se suffit à lui-même, j'ai tout simplement envie de répondre que le risque économique et social, lui, ne l'est pas.

Vous le savez, Madame la Ministre, au-delà de notre mission de certification, nous sommes justement les gardiens vigilants de tous ces risques. Nous les avons d'ailleurs largement évoqués ce matin.

L'audit légal des comptes à la française, c'est beaucoup plus qu'une simple certification des comptes, c'est un certificat de sécurité dont tout l'environnement économique et social bénéficie.

Nous comptons donc sur notre Ministre de tutelle pour promouvoir ce modèle et c'est d'ailleurs en ce sens que j'ai remis à vos services la semaine passée, une étude pour démontrer que nos spécificités d'exercice sont totalement vertueuses pour toutes les entités dans lesquelles nous intervenons, et notamment les plus petites d'entre elles.

C. Un dernier mot pour parler d'attractivité :

Ce point est cardinal, essentiel à mes yeux bien sûr, mais plus largement aux yeux de tous ceux qui vivent notre métier et de tous ceux qui nous observent.

L'attractivité est la résultante de l'harmonie entre développement des missions, élargissement de notre périmètre, satisfaction de notre environnement, qualité de nos travaux, rôle sociétal et réponse aux aspirations des jeunes générations.

L'équilibre est subtil entre ces éléments car ils sont encadrés par notre déontologie et notre indépendance.

Que soient accrus la réglementation ou les contrôles sans donner davantage de chance au développement de nos missions et de notre périmètre et la profession n'intéressera plus nos concitoyens les plus jeunes.

Ils nous le disent tous, l'exercice en cabinet doit permettre d'exercer contrôle légal des comptes et services autres que la certification dans le respect des proportions maximales prévues par les textes.

J'ai la conviction que c'est autour de cet équilibre que nous devons poursuivre la construction de notre exercice professionnel et que nous devons rebâtir notre voie d'accès si spécifique qu'est le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession.

Je souhaite que nous fassions avec vous de ce chantier de l'accès professionnel une réforme audacieuse. Aux côtés de la voie royale constituée par l'expertise comptable, le certificat d'aptitude doit permettre l'enrichissement humain de nos cabinets par l'arrivée de collaborateurs issus de formations techniques différentes.

Tout en étant une profession réglementée, nous avons réussi jusqu'à présent à être un véritable ascenseur social. A nous de poursuivre dans cette voie, de continuer à transmettre sans relâche.

La formation continue constitue également un indiscutable élément d'attractivité.

C'est le carburant de notre compétence et de la qualité.

En ce sens, nous travaillons avec vos services et avec le H3C pour envisager une réforme de notre démarche de formation continue, prenant en compte les textes européens, maintenant toutes les obligations qui y sont attachées et conscients du rôle désormais confié à notre régulateur.

J'arrêterai là mon propos sans doute déjà trop long, même si je sais que j'aurais dû aborder devant vous d'autres questions, comme celle de l'unité de la profession à laquelle nous sommes profondément attachés, et bien entendu celui de la territorialité et du rôle si précieux développé par nos 33 compagnies régionales et leurs élus.

Permettez-moi de conclure cette intervention par un dernier mot :

Vous l'aurez compris Madame la Ministre, vous rencontrez ce matin une profession mobilisée au service de l'économie et du respect de la règle. Une profession fière de son rôle dans la société, une profession prête à être encore plus active et plus présente dans des domaines de contrôle nouveaux au service de l'intérêt général.

« Transformer la profession pour relever les défis économiques de la France », c'est le thème de nos Assises. Notre profession est prête à relever tous les défis et si certains peuvent nous voir encore comme des conservateurs, nous sommes en réalité des réformateurs qui avons devancé beaucoup des sujets qui font l'actualité, comme ceux de la sécurité, de la transparence et de la confiance.

Je vous remercie.